

# La défense civile non-violente

Institut de recherche sur la Résolution Non violente des  
Conflits, 2 juin 2023

L'IRNC s'est investi dans les années 1985-90 dans la recherche sur la défense civile non-violente, c'est-à-dire sur une stratégie non-violente de défense de la démocratie contre les menaces internes et les agressions extérieures. Il s'agit d'une politique de défense contre toute tentative de déstabilisation, de contrôle ou d'occupation de notre société, conjuguant, de manière préparée et organisée, des actions non-violentes collectives de non-coopération et de confrontation avec l'adversaire, en sorte que celui-ci soit mis dans l'incapacité d'atteindre les objectifs de son agression : l'influence idéologique, la domination politique, l'exploitation économique.

En d'autres termes, il s'agit de rendre la société « insaisissable » ou « indigérable » par un agresseur, inexploitable économiquement, incontrôlable politiquement, « insoumettable » idéologiquement, et de dissuader l'agresseur de s'attaquer à cette société, car les coûts qu'il risquerait de subir seraient supérieurs aux gains qu'il pourrait espérer : c'est la dissuasion civile.

Cette dissuasion et cette défense se font sur deux fronts :

- un front "institutionnel" : État, Constitution, pouvoir exécutif, législatif, justice, administrations (police, gendarmerie, douanes, postes, télécommunications, écoles, université, énergie, transports), collectivités locales : régions, départements, communes, etc.

- un front des "forces vives" de la société, les acteurs sociaux : partis et mouvements politiques, entreprises, syndicats de salariés et organisations professionnelles, mouvement associatif (associations, clubs, mutuelles...), Églises, etc.

La défense ne repose plus alors sur un seul homme (le chef d'État dans la défense nucléaire), ni sur un corps de spécialistes (les militaires, hommes bien portants d'une tranche d'âge limitée). Elle devient l'affaire de toute la

population, hommes et femmes, de toutes tranches d'âge, quelle que soit leur condition physique.

L'ouvrage de référence sur ce sujet reste le livre « La dissuasion civile » de Christian Mellon, Jean-Marie Muller et Jacques Sémelin, publié en 1985 par la Fondation des Etudes de Défense Nationale (FEDN), à la demande du ministre de la Défense, Charles Hernu.

L'IRNC a organisé à Strasbourg en novembre 1985 un colloque sur « Les stratégies civiles de défense » qui a regroupé 200 personnes, dont 20 intervenants provenant de 10 pays d'Europe occidentale, de Pologne et des USA. Les actes de ce colloque ont été publiés en 1986 par la revue *Alternatives non-violentes*.

Six diaporamas sont en ligne sur le site de l'IRNC sur le thème « Vers une défense civile non-violente » :

- Une alternative à la défense armée ;
- Exemples historiques de résistance civile non-armée à une agression militaire ;
- La lutte non-violente contre le communisme en Europe de l'Est ;
- La résistance civile non-armée contre les dictatures et coups d'État ;
- Définition et schéma d'une défense civile non-violente ;
- Conditions et préparation d'une défense civile non-violente. Le transarmement.